

**Note d'information à l'attention des parents d'élèves du CM2
relative à la candidature en 6è bi-langue anglais-chinois
Collège André Bouloche – Bart**

Principes d'admission

**DATE DE RETOUR DE LA FICHE DE CANDIDATURE AU DIRECTEUR D'ECOLE
Entre le 9 mars et le 20 mars 2026 au plus tard**

Le collège André BOULLOCHE de Bart propose une section bi-langue anglais-chinois dès l'entrée en classe de 6^{ème}. Elle s'adresse aux élèves du secteur de recrutement du collège mais aussi aux autres écoles du secteur de Montbéliard.

- ⇒ Attention, il est important de savoir que si votre enfant est admis en classe bi-langue, cela implique qu'il apprendra simultanément ces deux langues durant ses 4 années au collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Le chinois est l'une des langues les plus parlées dans le monde. Avec le développement et l'intégration économique des pays du monde chinois, la maîtrise de la langue chinoise représente un atout sur le marché de l'emploi pour les élèves qui souhaitent donner une dimension internationale à leur future vie professionnelle. L'apprentissage de cette langue permet de développer l'ouverture d'esprit, le sens du relatif et l'altérité qui sont essentiels dans la formation des citoyens. L'étude du chinois ne demande aucune disposition intellectuelle particulière mais nécessite un travail régulier et soigné. Elle permet de développer les mémoires visuelle, auditive et gestuelle qui peuvent être transférables dans d'autres disciplines.

Une vidéo de présentation du chinois est accessible en scannant ce QR code :



A l'adresse suivante, le blog élaboré par l'enseignante de chinois et ses élèves du collège A. Bouloche (Bart) :

<https://classedechinois.wordpress.com/blog/>

Une réunion d'information à destination des parents se déroulera le 6 février 2026 à 17h45 au sein du collège A. Bouloche, à Bart.

1. Procédure de candidature :

Renseigner la fiche de candidature que vous devrez remettre à l'enseignant de votre enfant entre le 9 et le 20 mars 2026 au plus tard.

2. Procédure d'admission :

Une commission départementale d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants :

- avis de l'enseignant de CM2 sur la candidature
- intérêt pour la langue vivante enseignée à l'école (anglais ou allemand)
- motivation de l'élève (renseignée par l'élève sur sa fiche de candidature)

Cette commission départementale arrêtera la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

La Commission d'admission se réunira le 19 mai 2026 à la DSSEN



IMPORTANT : Il n'est pas utile de déposer une demande de dérogation.

Les résultats de la Commission d'admission en 6e bi langue anglais-chinois seront communiqués par courrier aux familles par la DSSEN - Division des élèves et d'appui aux établissements au mois de juin 2026.